

**DELIBERATION**  
**SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 9 JUILLET 2019**

Nombre de Conseillers : 45  
En exercice : 45  
Présents : 41  
Pouvoirs : 4  
Votants : 45

Date de convocation du Conseil communautaire :  
Le 02/07/2020

Le 9 juillet 2020, le Conseil de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Marc PECHOUX, Président, à la salle des Fêtes, Boulevard des Combattants à Trévoux.

Présents : Didier ALBAN, Gabriel AUMONIER, Marcel BABAD, Cécile BAUDOUX, Emille BERTHOLON, Stéphane BERTHOMIEU, Ingrid BESSON, Fabien BIHLER, Carole BONTEMPS-HESDIN, Laëtitia BORDELIER, Emmanuelle CARGNELLI, Jean-François CHANTELOUBE, Patrick CHARRONDIERE, Sandrine CHATELARD (Remplaçante Daniel DOMPOINT), Armand CHAUMONT, Jacques CORMORECHE, Anne-Marie DEGUEURCE, Carole DEMANGE, Nicole DUGELAY, Jean-Jacques DUMONT, Yves DUMOULIN, Christine FORNES, Gilles GARNIER, Bernard GRISON, Brigitte KLEIN, Charlotte LEGEAY, Amina LEGHNIDER, Corinne MARTIN GAJAC, Patrick NABETH, Michèle NUGUET, Stéphanie PALLIER, Marc PECHOUX, Sylvie PERMEZEL, Pierre PERNET, David POMMIER, Gérard PORRETTI, Bernard REY, Richard SIMMINI, Nathalie TISSERAND, Frédéric VALLOS, Catherine VIGNON.

Absents excusés : Daniel DOMPOINT (remplacé par Sandrine CHATELARD), Vincent LAUTIER (Pouvoir Nathalie TISSERAND), Gaëlle LICHTLE (Pouvoir Jacques CORMORECHE), Richard PACCAUD (Pouvoir Stéphanie PALLIER), Delphine PICHOURON (Pouvoir Yves DUMOULIN).

Secrétaire de séance : Gabriel AUMONIER

**OBJET : FINANCES – BUDGET AMENAGEMENT DES ZONES D'ACTIVITES 2020 – BUDGET SUPPLEMENTAIRE**

M. Stéphane BERTHOMIEU Vice-Président chargé des Finances, présente la proposition de BUDGET SUPPLEMENTAIRE du BUDGET AMENAGEMENT DES ZONES D'ACTIVITES 2020 qui s'équilibre :

- en section de fonctionnement (dépenses et recettes) à 50 000,00 €
- en section d'investissement (dépenses et recettes) à 1 002 592,40 €

Il rappelle aux élus que le budget supplémentaire est une décision modificative qui a pour objet de reprendre les résultats de l'exercice précédent et éventuellement de décrire des opérations nouvelles.

Sa présentation est identique à celle du budget primitif. Le budget supplémentaire constate, comme toute décision modificative, l'ouverture de crédits supplémentaires non prévus au budget primitif et leur financement ou l'ajustement de dépenses ou de recettes du budget primitif du même exercice.

Lorsque le compte administratif a été voté, la reprise des résultats est obligatoire. Les résultats doivent être reportés ou affectés dès la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et en tout état de cause, avant la clôture de l'exercice suivant.

Le budget supplémentaire doit, comme le budget primitif et les décisions modificatives, répondre aux principes d'annualité, d'universalité, d'équilibre et de sincérité.

En fonctionnement, ce budget supplémentaire permet :

- de provisionner le chapitre 66 de 12 000€ pour financer les intérêts courus non échus et les pénalités de remboursement anticipés suite à la renégociation de deux emprunts,
- d'intégrer au compte 002-01 le résultat de fonctionnement déficitaire de 84 145,93€,
- de constater au chapitre 74 une augmentation de 50 000€ de crédits à percevoir sur une subvention départementale obtenue sur la construction du Technoparc de Civrieux

Ces écritures sont équilibrées avec une diminution des dépenses imprévues en fonctionnement au compte 022-01 de 46 145,93€.

En investissement, ce budget supplémentaire permet :

- d'intégrer au chapitre 001, le résultat déficitaire en investissement de 2019, 1 002 592,40€
- de provisionner au chapitre 16 un nouvel emprunt de 1 002 592,40€

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- **D'ADOPTER** le budget supplémentaire 2020 du budget AMENAGEMENT DES ZONES D'ACTIVITES tel que présenté ci-dessous :

					FUNCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes	
D/R	n° op.	n° chap	n° cpte	n°service	Libellés	Modification de crédits	Modification de crédits	Observations
D		66	66111	01	Intérêt des emprunts	1 100,00		Augmentation des intérêts suite à renégociation des emprunts sur la construction du bâtiment Duqueine (intérêts courus non échus)
D		66	6688	01	Frais financiers	10 900,00		Pénalité de remboursement anticipée de l'emprunt sur la construction du bâtiment Duqueine
D		022	022	01	Dépenses imprévues	-46 145,93		Équilibre budgétaire
D		002	002	01	Résultat de fonctionnement reporté	84 145,93		Report du résultat de fonctionnement négatif 2019
R		74	7473	90104			50 000,00	Augmentation des crédits de subvention du Département de l'Ain sur les travaux du Technoparc de Civrieux
<b>TOTAL</b>						<b>50 000,00</b>	<b>50 000,00</b>	

					INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes	
D/R	n° op.	n° chap	n° cpte	n°service	Libellés	Modification de crédits	Modification de crédits	Observations
D		001	001	01	Solde d'exécution reporté	1 002 592,40	0,00	Report du résultat déficitaire en investissement 2019
R		16	1641	01	Emprunts	0,00	1 002 592,40	Inscription d'un nouvel emprunt d'équilibre
<b>TOTAL</b>						<b>1 002 592,40</b>	<b>1 002 592,40</b>	

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le :  
 N° récépissé télétransmission : 001-200042497-20200709-2020C85-FI  
 Affichage le :

13 JUL. 2020

13 JUL. 2020 Trévoux, le 09/07/2020

Le Président,  
 Marc PECHOUX

